

Titre de l'action : Sylvi-trufficulture

Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances techniques pour installer une plantation de sylvi-truffière pour de truffes de Bourgogne (Tuber Uncinatum),
- Comprendre le fonctionnement d'une plantation de sylvi-truffière de truffes de Bourgogne (Tuber Uncinatum).

Modes de validation :

- Formation non certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises.

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de **1 journée** (soit 7h) qui aura lieu en **juin 2025** et en **juin 2026** (date à définir)

Voie de formation : formation continue.

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet.

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel : Apports théoriques en salle (avec support diaporama) et applications pratiques (avec une visite commentée de terrain).

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Définition de la sylvi-trufficulture.• Objectif de production mixte : feuillus précieux et truffe de Bourgogne.• Les champignons mycorhiziens.• Quelles essences choisir selon l'évolution climatiques ?• Choix des arbres et leur autécologie. Quel choix d'arbres truffiers et forestiers ? | <ul style="list-style-type: none">• Quel antécédent culturel de la parcelle à boiser ?• Comment préparer le sol, pour réussir sa plantation ?• Quel mélange d'espèces, densité et modèles de plantations ?• Quelles protections contre le gibier ?• Suivi et entretiens sanitaires des premières années.• La récolte des premières truffes. |
|---|--|

Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table.
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Le public ciblé :

- Trufficulteurs, agriculteurs, sylviculteurs, pépiniéristes,
- Propriétaires forestiers, Gestionnaires forestiers de forêt publique ou privée, Elus des Communes Forestières,
- Formateurs, Agents de développement, Entrepreneurs,

Les prérequis : aucun.

Les conditions d'inscription : être majeur.

Tarifs : frais pédagogiques **200 €** net de taxe.

L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 1 mois avant le début de session.
- Le coût de la formation peut être pris en charge individuellement ou l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation ne bénéficie pas de prise en charge du Conseil Régional Grand Est ni de la Région Bourgogne Franche Comté.
- Une participation financière de **25€** reste à charge du participant quel que soit le mode d'aide sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,85€/jour**.

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 10 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété.

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 10 inscrits confirmé 10 jours avant le premier jour de la session.

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Autoévaluation par un tour de table en fin de formation ET enquête de satisfaction.

La personne ou fonction à contacter : Anaïs MORALES coordinatrice – tel : 03-25-40-12-50 – cfppa.crognay@educagri.fr